Explication du Fondement de l'Islam et son principe

Par : 'Abderrahmân Ibn Hassan Âl Cheykh

Source : Dourar As-Saniyya, volume 2 page 202.

*Les paroles en bleu, sont les écrits du cheikh Mohammad Ibn 'Abd al-Wahhâb, que l'on retrouve dans sa missive intitulée : « Le fondement de l'Islam et de son principe »

Sa parole : ***« Le fondement de la religion et son principe sont deux choses : La première : L'ordre d'adorer Allah seul sans associé et y exhorter les gens, s'allier à eux dans cela, et juger mécréant celui qui l'abandonne. »***

Je dis : Et les preuves de cela dans le Coran sont trop nombreuses pour être énumérées, comme la parole d'Allah : **« Dis: « Ô gens du Livre, venez à une parole commune entre nous et vous: que nous n'adorions qu'Allah, sans rien Lui associer, et que nous ne prenions point les uns les autres pour seigneurs en dehors d'Allah »** (Sourate 3 verset 64). Allah a ordonné à son Prophète ('alayhi salat wa salam) d'inviter les gens du Livre, à adhérer au sens de la phrase : « Il n'y a de vraie divinité qu'Allah », à laquelle il invita les arabes et autres.

Cette parole, c'est : **« Il n'y a de vraie divinité qu'Allah. »** Il l'expliqua alors en disant **« que nous n'adorions qu'Allah »**. Lorsqu'il dit **« que nous n'adorions »**, cela correspond à **« il n'y a de vraie divinité »** et cela dénie l'adoration vouée à autre qu'Allah. Quant à sa parole : **« si ce n'est Allah »**, il s'agit de l'exception de la parole du pur monothéisme. Allah a donc ordonné à son prophète ('alayhi salât wa salâm) d'exhorter les gens à n'adorer que Lui seul, et de renier la validité de l'adoration de tout autre que Lui.

Ces genres de verset sont nombreux et ils démontrent que la déification est l'adoration, et qu'elle ne vaut pour rien ni personne d'autre qu'Allah. Allah a dit : **« Et ton seigneur a décrété que vous n'adoriez que Lui »** (Sourate 17 verset 23). Et le sens de **« décrété »** signifie : **« ordonné »** et « prescrit », ce sont deux mots qui ont une même signification. Lorsqu'il dit : **« que vous n'adoriez »** cela correspond à **« il n'y a de vraie divinité »,** et lorsqu'il dit : **« Que Lui »** cela correspond à **« si ce n'est Allah »**

Ceci est l'unicité d'Allah dans le droit au culte, et c'est le message de tous les prophètes : Ils dirent à leurs peuples : **« O mon peuple adorez Allah vous n'avez pas de divinité en dehors de Lui »** (Sourate 23 verset 32). Il faut impérativement renier et désavouer le Chirk dans le culte à sa racine, ainsi que celui qui le commet. C'est ce que dit Allah de son ami proche Ibrahim, ('alayhi salam) : **« Et lorsqu'Ibrahim dit à son père et son peuple : « Je désavoue ce que vous adorez, sauf Celui qui m'a créé, car Il va me guider. »** (Sourate 43 verset 26, 27). Il faut absolument désavouer l'adoration vouée aux objets de culte en dehors d'Allah.

Allah dit également au sujet d'Ibrahim : **« Je m'écarte de vous et de ce que vous adorez en dehors d'Allah. »** (Sourate 19 verset 48). Il est donc obligatoire de s'écarter du Chirk et de ceux qui le commettent, et les désavouer tous les deux ; c'est clairement exprimé dans sa parole : **« Certes, vous avez eu un bel exemple [à suivre] en Abraham et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple : "Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre vous et nous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul". » (**Sourate 60 verset 4). Et **« ceux qui étaient avec lui »** sont les messagers, comme le mentionne ibn Jarîr.

Ce verset inclut tout ce qu'a mentionné notre cheykh, qu'Allah lui fasse miséricorde : exhorter au Tawhîd et renier le Chirk, s'allier aux monothéistes, et juger mécréant celui qui commet le Chirk, car il invalide le monothéisme. Celui qui fait le Chirk abandonne le Tawhîd, car ces deux choses sont deux opposés qui ne peuvent se rejoindre. Dès que le Chirk apparaît, le Tawhîd disparaît.

Allah -ta'âlâ- a dit au sujet de celui qui fait du Chirk : **« Et il a attribué à Allah des rivaux pour égarer de son sentier. Dis : « Jouis de ta mécréance un court moment, tu es certes parmi les gens du feu. »** (Sourate 39 verset 8). Allah le jugea mécréant à cause qu'il Lui a attribué des égaux, qui sont des associés dans l'adoration. Et il y a beaucoup de verset de ce genre. Un homme ne sera pas monothéiste tant qu'il n'aura pas renié et désavoué le Chirk et jugé mécréant celui qui le commet.

Puis il dit : ***« Et la deuxième : Avertir contre le Chirk dans l'adoration d'Allah, faire preuve de sévérité dans cela, témoigner son désaccord à ceux qui s'y opposent, et juger mécréant celui qui s'en rend coupable. »***

Le Tawhîd ne se valide pas sans cela, et c'est la religion des prophètes : Ils ont averti leurs peuples contre le Chirk, comme le dit Allah : **« Et nous avons envoyé dans chaque communauté un messager pour dire : adorez Allah et écartez-vous du Tâghoût. »** (Sourate 16 verset 36). Et la parole d'Allah : **« Et nous n'avons envoyé avant toi de messager sans que Nous ne lui révélions qu'il n'y a de divinité que Moi, adorez-Moi donc ! »** (Sourate 21 verset 25). Et la parole d'Allah **« Et rappelle-toi le frère des 'Aad, quand il avertit son peuple à Al Ahqâf alors qu'avant et après lui, des avertisseurs sont passés en disant : « N'adorez qu'Allah. Je crains pour vous le châtiment d'un jour terrible. »** (Sourate 46 verset 21).

Lorsqu'il dit : ***« Dans l'adoration d'Allah »***, l'adoration d'Allah est tout ce qu'Allah aime et agrée comme parole et acte et intérieur ou extérieur.

Lorsqu'il dit : ***« faire preuve de sévérité à ce sujet »***, c'est ce que l'on constate dans le Coran et la Sounnah, Allah a dit : **« Fuyez donc auprès d'Allah. Moi, je suis pour vous de Sa part, un avertisseur explicite. Ne placez pas avec Allah une autre divinité. Je suis pour vous de Sa part, un avertisseur explicite. »** (Sourate 51 verset 50, 51). S'il n'y avait pas eu cette sévérité, alors ni le Prophète (salla Allahou 'alayhi wa salam), ni ses compagnons de Qouraych n'auraient subi ces terribles oppressions, comme c'est mentionné dans le détail dans la Sira. S'ils subirent cela, c'est pour avoir insulté (critiqué) la religion des idolâtres et méprisé leurs faux dieux.

Et lorsqu'il dit : ***« témoigner son désaccord à ceux qui s'y opposent »***, c'est mentionné dans la parole d'Allah : **« tuez les mouchrikîn où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. »** (Sourate 9 verset 5). Et les versets dans ce sens sont très nombreux, comme dans la parole d'Allah : **« Et combattez les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus de fitna et que la religion soit entièrement pour Allah… »** (Sourate 8 verset 39). Et la fitna c'est le shirk.

Allah a qualifié de mécréants les Mouchrikoûn dans d'innombrables versets. Il est donc obligatoire de les juger mécréants, c'est ce qu'exige le témoignage qu'il n'y a de vraie divinité qu'Allah, la

parole du pur monothéisme. Le sens de cette parole ne peut s'accomplir sans considérer mécréant celui qui attribue à Allah un associé dans Son adoration, comme mentionné dans le hadith authentique : ***« Quiconque témoigne qu'il n'y a de divinité qu'Allah, et désavoue ce qui est adoré en dehors d'Allah, son sang et ses biens sont sacrés, et son sort est auprès d'Allah. »*** (Rapporté par Mouslim)

Lorsqu'il dit : ***« et désavoue ce qui est adoré en dehors d'Allah »***, ceci appuie l'idée du reniement. Son sang et ses biens ne seront protégés qu'avec cela : S'il doute ou hésite, son sang et ses biens ne sont pas protégés.

Ces choses sont l'accomplissement du monothéisme, car le témoignage : **« il n'y a de divinité qu'Allah »** fut lié dans les hadiths aux termes tels que : la science, la pureté, la sincérité, la certitude et l'absence de doute. Un homme ne peut être monothéiste sans avoir réuni toutes ces choses, en être convaincu, l'accepter, l'aimer, pratiquer l'alliance et le désaveu en lui. C'est en réunissant tout ce que notre cheykh a mentionné que la foi se réalise.

Puis le cheykh dit : ***« Et ceux qui s'opposent à cela sont de plusieurs catégories, et la pire d'entre elles est : Celui qui s'y oppose totalement »*** en acceptant le Chirk et en le prenant comme conviction religieuse, et en blâmant le Tawhîd et en étant convaincu de sa nullité. C'est le cas de la majorité, et la cause de cela est qu'ils ignorent ce qu'enseignent le Coran et la Sounnah sur la connaissance du Tawhîd et ce qui l'annule : le Chirk, les faux dieux, le suivi des passions et traditions des ancêtres. Leur cas est le même que ceux d'avant eux, les ennemis des prophètes : ils accusèrent les monothéistes de mensonge, de faux témoignages, de diffamation et de débauche. Et leur seul argument est : **« C'est ainsi que nous voyions nos ancêtres faire. »** (Sourate 26 verset 74).

Cette catégorie de gens et ceux qui vinrent après ont invalidé l'enseignement de la parole du monothéisme pure et la raison pour laquelle elle fut instaurée, et la religion qu'elle renferme, qui est la seule religion acceptée par Allah : La religion de l'Islam, pour laquelle Allah envoya tous ses prophètes et messagers, et qui fut le prêche de chacun d'eux. C'est une chose évidente dans les récits qu'Allah nous fit à leur sujet.

Ensuite il dit : ***« Et il y a des gens qui adorent Allah uniquement mais ne condamnent pas le Chirk et ne montrent pas de désaccord à ceux qui le commettent. »*** Je dis : Il est connu que celui qui ne condamne pas le Chirk ne connaît pas le Tawhîd et ne le réalise pas. Tu as appris que le Tawhîd ne se réalise qu'en reniant le Chirk et en désavouant le Tâghoût, comme mentionné dans le verset.

Puis il dit : ***« Et il y en a qui leur montrent du désaccord mais ne les jugent pas mécréants. »*** Et cette catégorie n'a également pas accomplit le témoignage qu'il n'y a de vraie divinité qu'Allah : le reniement du Chirk exige de juger mécréant (donner le statut de mécréant)[1] celui qui le commet

---

[1] Donner le statut de mécréant, ce qui veut dire : affirmer qu'il mérite le châtiment. Ceci ne peut se faire qu'après l'établissement de la preuve, Allah a dit : **« Et Nous ne châtions personne tant que Nous n'avons pas envoyé de messager. »** (Sourate 17 verset 15)

Dès lors, il faut impérativement faire la différence entre :
a) - dire d'une personne qu'elle est Mouchrik (et la nommer mécréante ici-bas)
b) - affirmer qu'elle mérite le châtiment, c'est-à-dire : lui donner le statut du mécréant. (mécréante dans l'au-delà méritant le châtiment)

Cela veut dire que celui qui adore un autre qu'Allah est un Mouchrik, que la preuve lui ait été établie ou non, qu'il le fasse par erreur ou mauvaise interprétation, cela ne change rien au fait qu'il soit un Mouchrik, même s'il prétend être musulman. Par contre, le statut du mécréant, qui signifie : mériter le châtiment, ne peut être affirmé tant que la preuve n'a pas été établie.

après que l'explication lui soit faite, selon l'unanimité des savants. C'est ce que renferme la sourate Al-Ikhlâs et le verset : **« Dis : Ô vous les mécréants »** (Sourate 109 verset 1) ainsi que dans le verset d'Al Moumtahana : **« Nous vous désavouons… »**. Et celui qui ne juge pas mécréant celui que le Coran a jugé mécréant, il contredit l'enseignement des prophètes : Le monothéisme et ce qu'il exige.

Puis il dit : ***« Et il y en a qui n'aiment pas le Tawhîd mais ne le détestent pas non plus »***. La réponse à cela est que celui qui n'aime pas le Tawhîd n'est pas monothéiste, car c'est la religion qu'Allah a agréée pour ses serviteurs, comme Allah le dit : **« Et j'ai agréé l'Islam pour vous comme religion »** (Sourate 5 verset 3). S'il était satisfait de ce qu'Allah agrée et le mettait en pratique, il l'aimerait. Et l'amour est impératif, car sans lui l'islam n'existe pas : Pas d'Islam sans l'amour du Tawhîd. Cheykh Ahmad ibn Taymiya dit : *« La pureté du culte, c'est l'amour d'Allah et le désir de contempler son visage. Quiconque aime Allah aimera sa religion, sinon non. Et il découle de l'amour : le témoignage du monothéisme pur, et cela fait partie des conditions du Tawhîd. »* Fin de citation.

Puis il dit : ***« Et il y en a qui ne détestent pas le Chirk mais ne l'aiment pas non plus. »***. Je dis : Celui qui est comme ça n'a pas renié ce que renie le témoignage qu'il n'y a de vraie divinité qu'Allah : Le Chirk. Il n'a pas non plus désavoué ni mécru en ce qui est pris comme objet de culte en dehors d'Allah, celui-là n'est absolument pas musulman, et son sang et ses biens ne sont pas sacrés, comme l'enseigne le hadith cité auparavant.

Puis il dit : ***« Et il y en a qui ne connaissent pas le Chirk et ne le condamnent pas, et donc ne le renient pas. »***. Je dis : Celui qui ne connaît pas le Chirk, ne le condamne pas et ne le renie pas n'est pas monothéiste, tant qu'il n'aura pas renié et désavoué le Chirk ainsi que ceux qui le commettent, et mécru en eux. En ignorant le Chirk, on ne peut accomplir ce qu'indique le témoignage qu'il n'y a de vraie divinité qu'Allah, et quiconque ne s'acquitte pas du sens de cette parole et de ce qu'elle inclut n'est en rien dans l'islam, car il n'a pas réalisé cette parole et ce qu'elle inclut comme connaissance, certitude, sincérité, pureté, amour, acceptation et soumission. Or cette catégorie ne réalise aucune de ces choses, et si une telle personne prononce : *« il n'y a de vraie divinité qu'Allah »*, et bien il n'en connaît pas le sens ni ce qu'elle renferme.

Puis il dit : ***« Et il y en a qui ne connaissent pas le Tawhîd mais ne le renient pas non plus. »***. Je dis : celui-là est comme le précédent, ils ne connaissent pas la chose pour laquelle ils ont été créés, la religion pour laquelle Allah envoya ses messagers et Allah dit au sujet de leur cas : **« Ils ne sont en vérité comparables qu'à des bestiaux. Ou plutôt, ils sont plus égarés encore du sentier… »** (Sourate 25 verset 44).

Cheykh Al Islâm Ibn Taymiya dit dans Majmoû' Al Fatâwâ, vol 20 p 38 : *« Le nom d'idolâtre est affirmé même lorsqu'aucun message n'est encore parvenu, car il donne des associés à son Seigneur et s'en détourne, et il croit en d'autres divinités qu'il met en concurrence avec Allah, bien qu'aucun prophète ne lui soit parvenu. Mais ces noms lui sont affirmés, tout comme les noms « paganisme » et « païen », on dit d'une personne qu'elle est païenne même si aucun messager ne lui est parvenu. Mais par contre, il n'y a pas de châtiment. »* Fin de citation.

Hamad ibn Nacir dit : *« Nous disons: Lorsque quelqu'un commet de la mécréance ou de l'idolâtrie par ignorance, sans personne pour l'en prévenir, alors nous ne lui donnons pas le statut du mécréant tant que la preuve ne lui a pas été établie. Cependant, nous ne lui donnons pas non plus le statut du musulman, mais nous affirmons que ses agissements sont mécréance désacralisant le sang et les biens. Et même si nous ne donnons pas à cette personne le statut du mécréant, du fait que la preuve ne lui a pas été établie, il ne faut pas dire pour autant que « si on ne lui donne pas le statut de mécréant alors c'est un musulman. »* Dourar As-Saniya volume 10 pages 136, 137

Toute personne qui commet un acte d'association sort inévitablement de l'Islam, même si elle ne sait pas que c'est de l'association. De ce fait, il ne peut plus être appelé musulman (monothéiste) mais il sera donc appelé associateur mécréant (ici-bas). Quand le cheikh dit qu'on ne lui donne pas le statut de mécréant, cela signifie qu'il aura un test dans l'au-delà, mais il est tout de même appelé "associateurs mécréant" dans ce bas monde.

Puis il dit : ***« Et il y en a, et c'est la plus dangereuse des catégories, qui pratiquent le Tawhîd mais ne connaissent pas sa valeur et ne détestent pas celui qui l'abandonne et ne le jugent pas mécréant. »***

Lorsqu'il dit : ***« Et c'est la plus dangereuse catégorie »*** c'est parce qu'il ne connaît pas la valeur de ce qu'il pratique et n'accomplit pas ce qui valide son monothéisme : les restrictions qui lui sont liées qui doivent absolument être concrétisées. Car tu as appris que le Tawhîd exige de renier le Chirk et de le désavouer et de montrer son désaccord envers les Mouchrikoûn et de les juger mécréants, lorsque la preuve est établie. On se fait des illusions sur une telle personne alors qu'il n'a pas accompli ce qui lui est obligatoire : l'enseignement que renferme cette parole de monothéisme pur : renier l'adoration des faux dieux et affirmer l'adoration d'Allah.

De même, lorsqu'il dit : ***« Et il y en a qui abandonnent le Chirk et le détestent, mais ne connaissent pas sa gravité. ».*** Celui-là est plus proche du monothéisme que celui d'avant, mais il ne connaît pas la gravité du Chirk. S'il l'avait connu, il ferait ce que lui enseignent les versets clairs, comme la parole d'Ibrahim : **« Je m'écarte de vous et de ce que vous adorez en dehors d'Allah. »**, et **« "Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre vous et nous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul". »**

Il faut que celui qui connaît le Chirk et l'abandonne, pratique également l'alliance et le désaveu envers les faux dieux et leurs serviteurs, et la haine du Chirk et de ses pratiquants et leur montre son désaccord.

Et ces deux dernières catégories sont majoritaires chez beaucoup de gens qui prétendent l'Islam, certains en arrivent à un degré d'ignorance de la réalité de cette parole qui les empêche de réaliser la parole du monothéisme pure, et ce qu'elle exige de faire pour être monothéiste. Et combien sont nombreux ceux qui ignorent et qui se font des illusions sur ce qu'est réellement la religion.

Après avoir pris connaissance de cela, tu sauras qu'Allah a témoigné de la mécréance des polythéistes et les a décrits de cette manière dans les versets clairs, lorsqu'Il dit dans Sa parole : **« Il n'appartient pas aux mouchrikîn de peupler les mosquées d'Allah, vu qu'ils témoignent contre eux-mêmes de leur mécréance. Voilà ceux dont les œuvres sont vaines; et dans le Feu ils demeureront éternellement »** (Sourate 9 verset 17), et également dans la sounnah.

Cheykh Al Islam dit : *« Les monothéistes sunnites approuvent les messagers dans ce qu'ils informent, obéissent à leurs ordres, préservent ce qu'ils disent, le comprennent et le pratiquent, et renient la falsification des extrémistes, la profession des égarés et l'interprétation des ignorants. Ils combattent ceux qui s'opposent à eux afin de se rapprocher d'Allah, en demandant la récompense à Allah et non à eux. Les ignorants et extrémistes, eux, ne font pas de différence entre ce que les messagers ont ordonné et ce qu'ils ont interdit, ni entre ce qui est authentique à leur sujet, et ce qui leur a été mensongèrement attribué, et ils ne comprennent pas ce qu'ils ont voulu dire. Ils ne ressentent pas leur obéissance, mais ils ignorent leurs enseignements et vénèrent leurs désirs. ».*

Je dis : la citation d'Ibn Taymiya décrit le cas de ces deux dernières catégories. Il reste encore un thème à aborder, qu'a évoqué Ibn Taymiya : il s'agit de ne pas directement donner le statut de mécréant à une personne précise, pour une raison qu'il mentionna, et qui le força à s'abstenir de donner le statut du mécréant tant que la preuve n'a pas été établie. Il dit : *« Et nous savons fatalement que le Prophète (salla Allahou 'alayhi wa salam) n'a jamais légalisé à qui que ce soit d'invoquer un mort, ni un prophète ni un saint ni qui que ce soit, que ce soit pour lui demander le secours ou quoi que ce soit d'autre. De même, il n'a jamais légalisé à sa communauté de se prosterner pour les morts, ni vers les morts, et les choses de ce genre. Nous savons au contraire qu'il a interdit toute ces choses, et que ceci n'est autre que le Chirk qu'Allah a interdit ainsi que*

Son messager. Cela dit, à cause de la domination de l'ignorance et de la faiblesse de la science des récits prophétiques chez beaucoup de contemporains, nous ne pouvons leur donner le statut du mécréant pour cela, tant qu'on ne lui a pas expliqué l'enseignement du prophète. »

Il a donc rappelé qu'Allah lui fasse miséricorde, ce qui le força à ne pas se prononcer quant à donner le statut de mécréant sur des personnes précises, tant que l'explication ne leur a pas été faite, puis s'obstinent. Il se retrouva seul sur cette voie, car les savants de son époque le jugèrent mécréant pour avoir interdit de donner des associés à Allah dans l'adoration. Il ne pouvait donc agir envers eux de la même manière qu'eux.

C'est ce qui est arrivé à notre cheykh Mohammad Ibn 'Abd al-Wahhâb, qu'Allah lui fasse miséricorde, au début de son prêche : il les entendit invoquer Zayd Ibn Al Khattâb, alors il leur dit: *« Allah est mieux que Zayd… »* Pour les exercer à renier le Chirk, avec des paroles douces, en prenant en considération ce qui irait à l'avantage du prêche, pour ne pas les faire fuir.

Et Allah sait mieux, et qu'Allah salue notre prophète Mohammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.